



FRGDS NA Section Apicole

Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire de Nouvelle-Aquitaine
Section Apicole

6 Parvis des Chartons, Cité Mondiale 33075 BORDEAUX Cedex
mail: frgds.nouvelle-aquitaine@reseaugds.com

NOTE d'INFORMATION SECTION APICOLE FRGDS NA 16/11/2023

Déclaration de rucher

La campagne de déclaration de ruches obligatoire s'est ouverte comme chaque année le 1^{er} septembre pour se finir le 31 décembre et concerne tous les propriétaires ou détenteurs de colonies d'abeilles dès la 1^{er} ruche. Une nouvelle version du formulaire Cerfa a été mise en place pour clarifier et améliorer la qualité des données : la version qui doit être utilisée est le [Cerfa N°13995*06](#). La déclaration s'effectue en ligne à partir du site [Mes démarches](#) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire via une interface dédiée. A défaut, elle peut être faite par papier avec un envoi à l'adresse indiquée sur le Cerfa. La page internet du site [Mes démarches](#) a été revue pour clarifier les attendus et apporter les premières réponses. Une nouvelle foire aux questions a par ailleurs été établie et mise à disposition des usagers pour apporter des réponses sur la (télé)déclaration et à des questions plus générales autour de la déclaration de ruches. Si malgré tout, vous n'avez pas trouvé d'élément de réponse, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr. Pour des besoins d'informations générales autour de l'activité d'apiculteur, il existe un [guide de l'apiculteur débutant](#).

DÉCLAREZ VOS RUCHES
ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTIL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- ANIMULER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemos.demarches.agriculture.gouv.fr

Comptage varroa : Pourquoi lutter contre varroa ?

En plus de se nourrir du tissu adipeux et de l'hémolymphe de l'abeille et ainsi causer des diminutions de poids et de longévité, des malformations, des modifications de la flore intestinale, le varroa affecte son hôte en lui injectant des virus entraînant des conséquences néfastes sur toute la colonie. Le comptage des varroas sur les abeilles adultes (varroas phorétiques) ou par chute naturelle donne une idée de l'infestation de la colonie et donc de sa survie durant l'hiver. Il existe 3 méthodes de comptage : soit directement sur le couvain (comptage de printemps sur le couvain mâle), soit directement sur les abeilles adultes (méthode de lavage au CO₂, ou sucre glace ou alcool) soit indirectement par les chutes naturelles de varroa. Quelle que soit la méthode utilisée, les études démontrent qu'il faut réaliser un comptage sur au moins 3 à 5 ruches par site et même jusqu'à 8 colonies si le rucher en compte plus de 20. Comptez et saisissez vos résultats sur la plateforme sanitaire des GDS sous <https://www.sante-animale.com/apiculture/>. Vous suivrez en temps réel, dans votre département et en France, l'avancement de cette dynamique collective.

Seuils de pression d'infestation à ne pas dépasser

	Comptage sur langes (nbre moyen de varroa/jour)	Comptage de varroas phorétiques pour 100 abeilles (VP/100)
Printemps	5	> 1
Avant traitement	10	> 3
Après traitement	1	> 2

⚠ Sur toute la saison : Si on a plus de 30 varroas par jour, il faut traiter immédiatement, le seuil

Enquête sur le manque d'efficacité des traitements

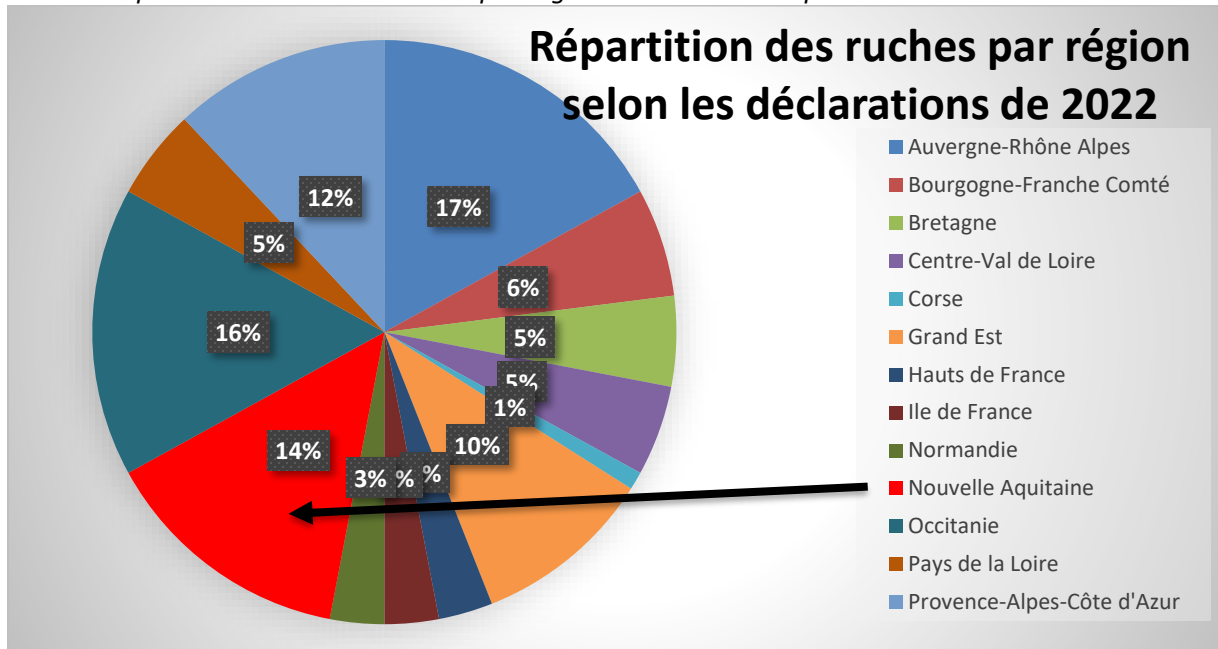
Tout traitement utilisé de façon prolongé ou répété sans alternance ou bithérapie engendre une résistance. Cette année, nous faisons face à un taux d'infestation de varroa très important au sein des colonies. Les premiers comptages semblent révéler au premier abord un défaut d'efficacité des traitements à base d'amitraz (Apivar ou Apitraz). Afin d'objectiver cette éventuelle résistance, il est important de connaître le taux d'infestation du varroa avant traitement, de savoir quand et comment ont été réalisés les traitements, les conditions climatiques, les alternances etc... Si vous rencontrez un éventuel problème d'efficacité, nous vous demandons de compléter le questionnaire par le lien suivant : <https://forms.office.com/e/hrV6Gqa2zK?origin=lprLink>. Attention, il faut répondre à toutes les questions car les données sont importantes pour déterminer si l'amitraz présente un défaut d'efficacité ou non.

Évolution du nombre de ruches et d'apiculteurs en Nouvelle-Aquitaine entre 2021 et 2022

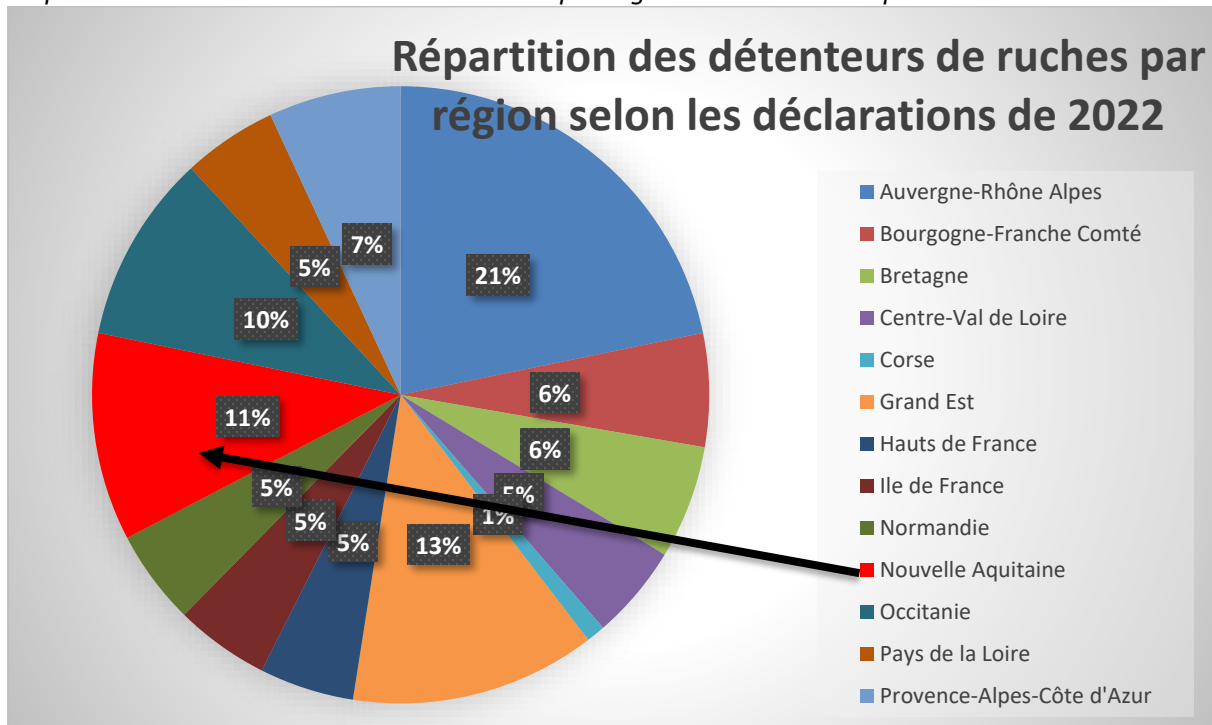
Les statistiques présentées par la section apicole de la FRGDS NA, sont issues des données enregistrées lors des déclarations nationales de 2021 et 2022.

	FRGDS NA	France métropolitaine	% NA/France métropolitaine
Nbre détenteur	6799	61911	11%
Nbre ruches déclarées	230450	1686081	14%

Répartition des ruches en 2022 par région en France métropolitaine selon Teleruchers:

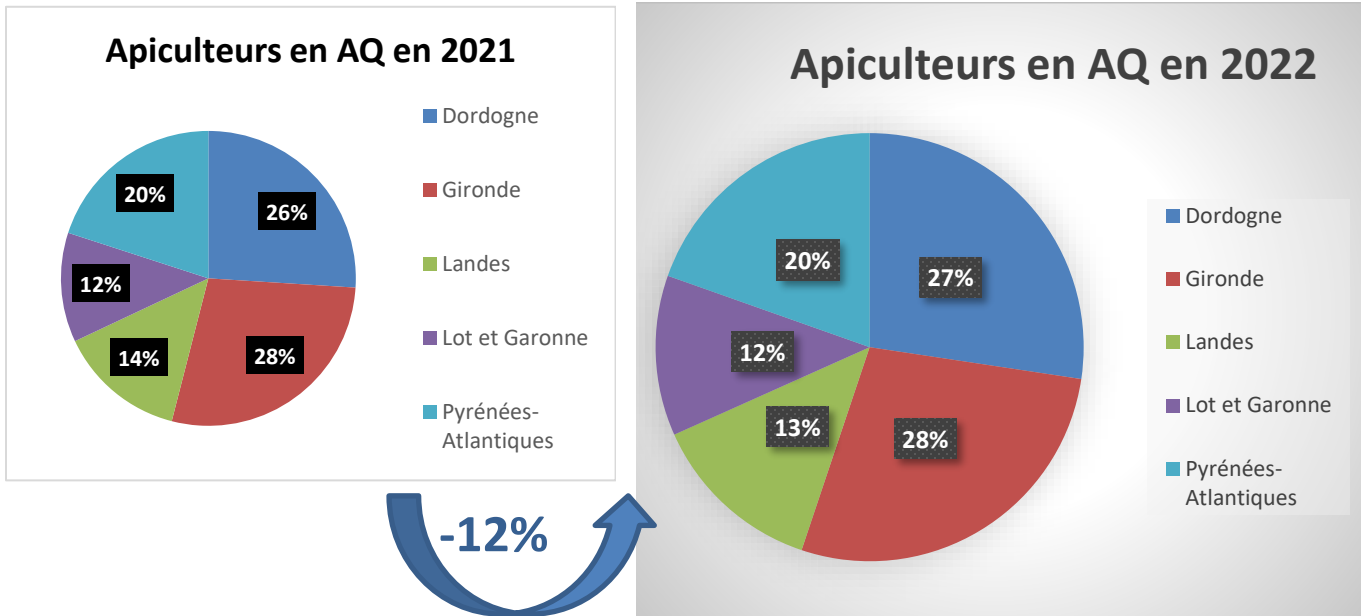


Répartition des détenteurs de ruches en 2022 par région en France métropolitaine selon Teleruchers:

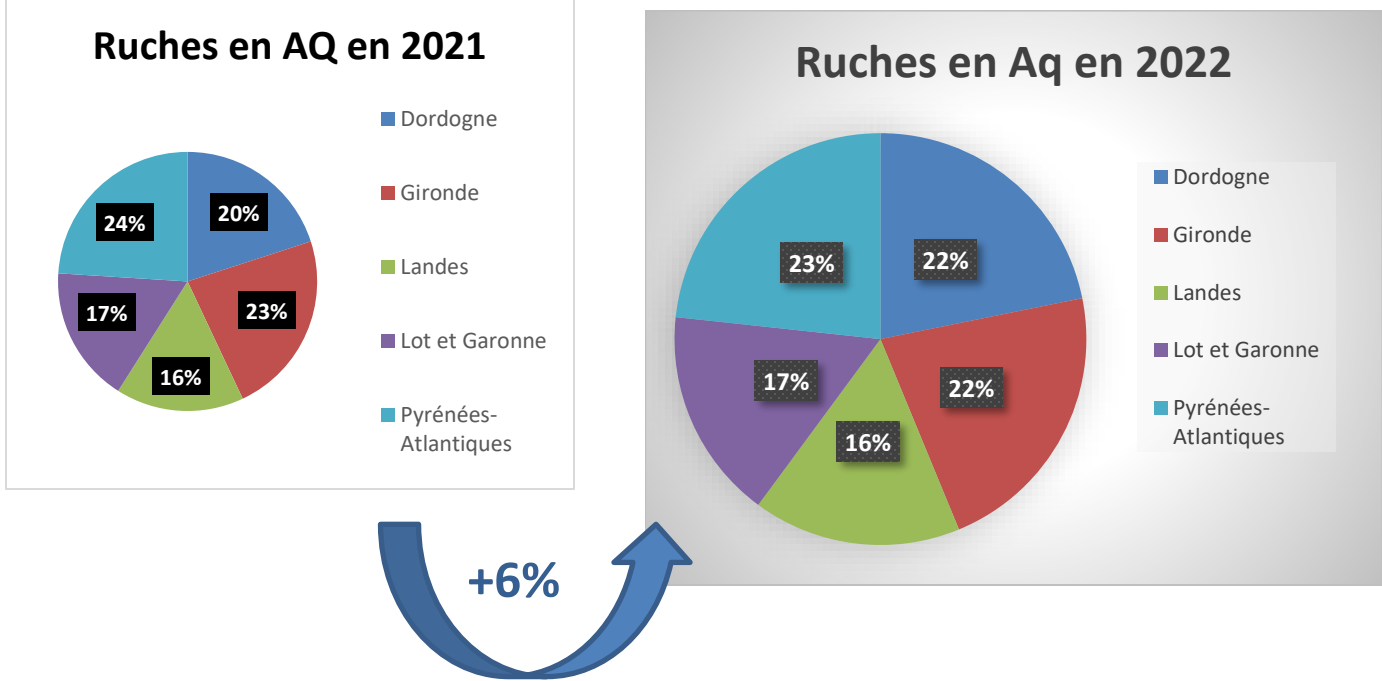


	ANCIENNE REGION AQUITAINE					
	24	33	40	47	64	TOTAL
Nbre détenteur	843	855	404	373	603	3078
Nbre ruches déclarées	23277	23379	17396	17664	24800	106516

Évolution de répartition des apiculteurs en Aquitaine selon Teleruchers de 2021 à 2022 :

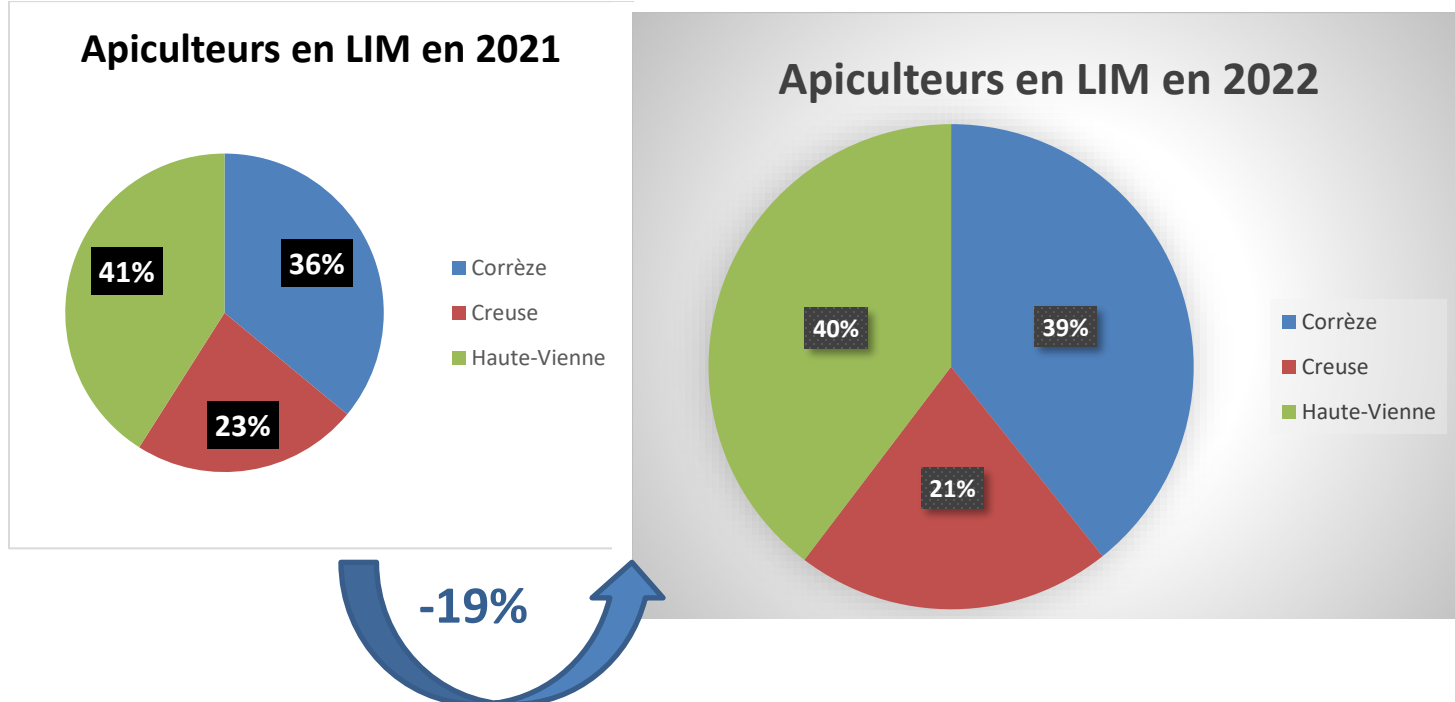


Évolution de répartition du nombre de colonies en Aquitaine de 2020 à 2021

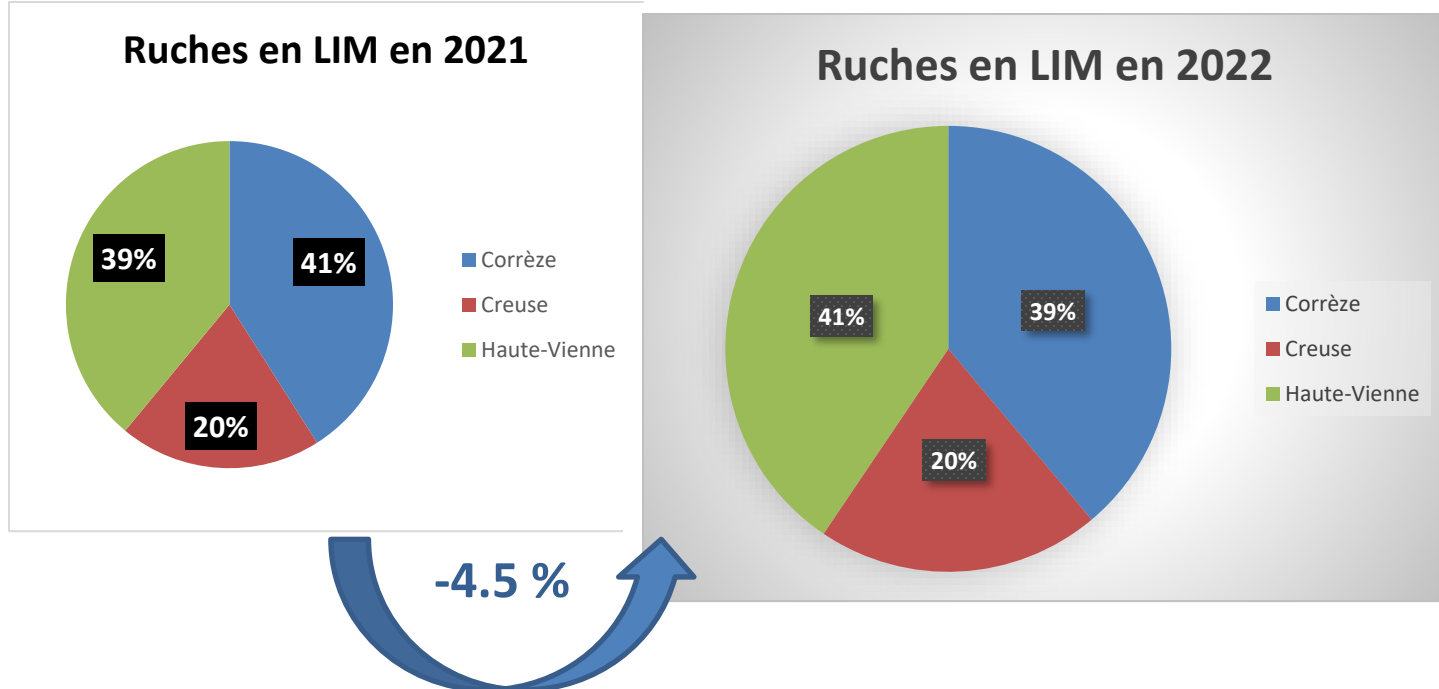


ANCIENNE REGION LIMOUSINE				
Département	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	LIM
	19	23	87	TOTAL
Nbre détenteur	587	315	593	1495
Nbre ruches déclarées	17929	9477	18700	46106

Evolution de répartition des apiculteurs en Limousin selon Teleruchers de 2021 à 2022 :

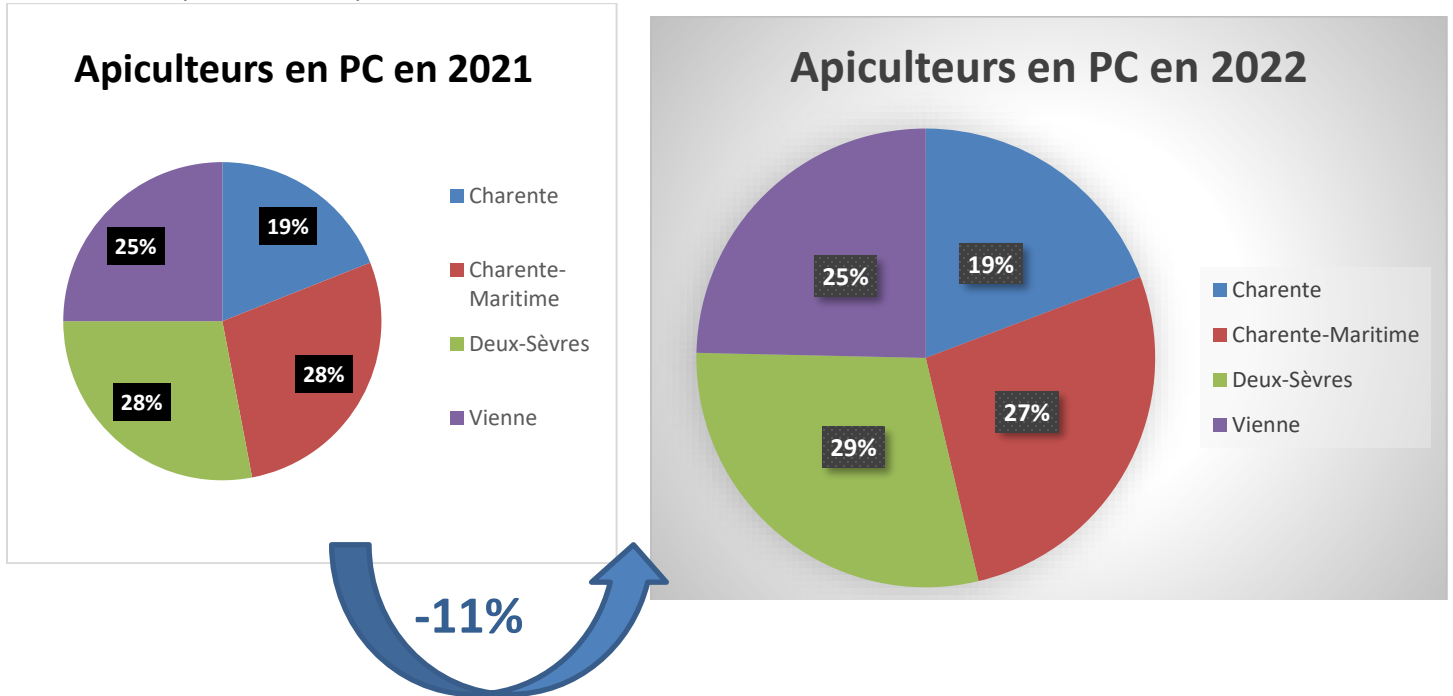


Évolution de répartition du nombre de colonies en Limousin de 2021 à 2022

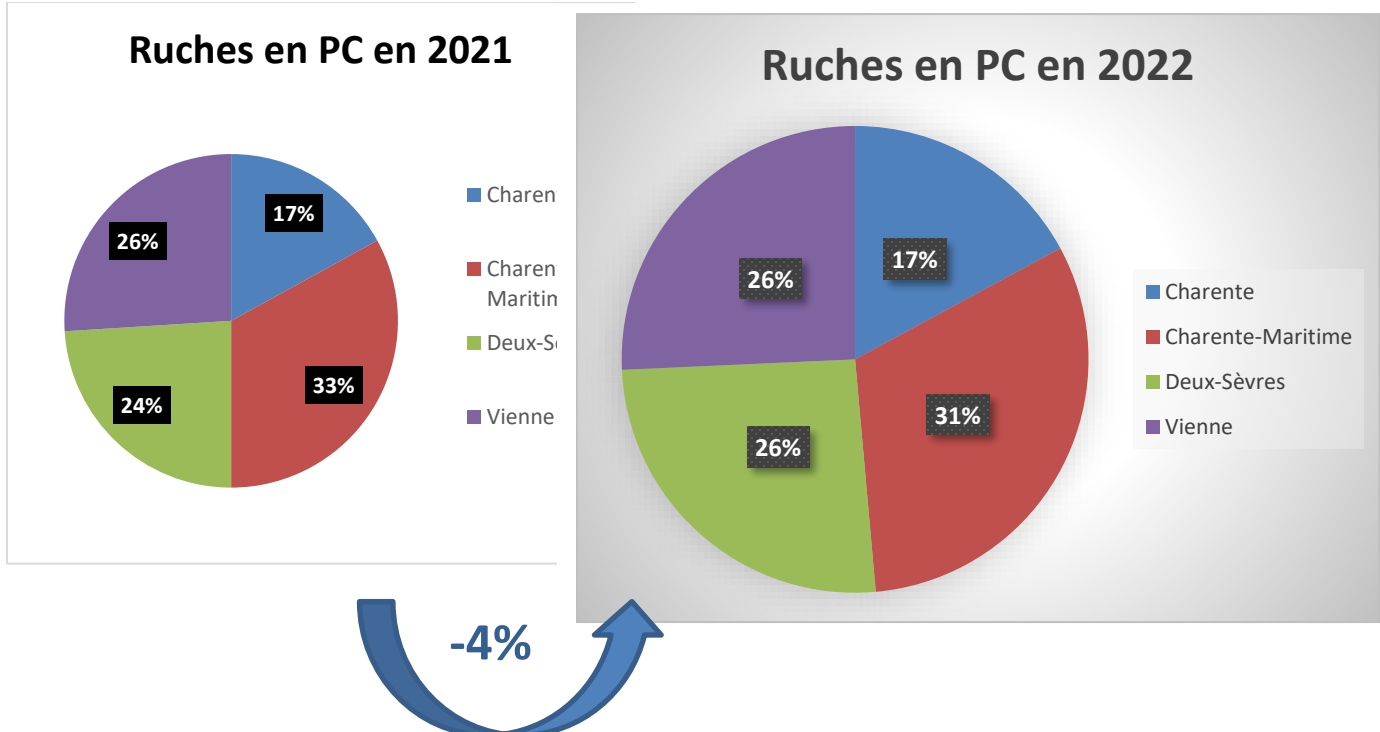


ANCIENNE REGION POITOU-CHARENTE					
Département	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	PC
	16	17	79	86	TOTAL
Nbre détenteur	428	603	647	548	2226
Nbre ruches déclarées	13309	24502	20002	20015	77828

Évolution de répartition des apiculteurs en Poitou-Charentes de 2021 à 2022



Évolution de répartition du nombre de colonies en Poitou-Charentes de 2021 à 2022



Département 16



129 Chemin des Groies
16410 Dirac
Tél : 0685334830
Courriel : francis.you@apiyou.fr

Département 16



Josiane Vinuesa
Présidente de la SCA
impasse des Rouyères
16710 ST YRIEIX sur Charente
Courriel : vinumiel@gmail.com

Département 19



GCDS Section Apicole
Immeuble Consulaire Puy Pinçon Z.I. Tulle Est B.P. 30 19001 TULLE Cedex
☎ (Standard) : 05.55.20.89.35 🐝 (Abeilles) : 05.55.20.84.33
Courriel : gds19@reseaugds.com Site internet : gds19.org



Département 23

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Creuse

26 rue Alexandre Guillon 23000 Guéret
Mail : gdsapicole.creuse@laposte.net tel : 06.31.51.47.69 / 04.70.64.09.42

Département 24



GDSA DORDOGNE
Clinique Vétérinaire
Terre de Fontenille 24260 LE BUGUE
gdsadordogne@gmail.com
tel : 06 47 23 32 23 déposer un message

Département 33



GDSA 33
Chez Mr LADOUCETTE Laurent
3 rue des fauvelles 33200 BORDEAUX
Tel : 07 62 14 66 69 |
mail : Laurent.ladoucette@modulonet.fr

Département 47



GDSA du Lot et Garonne
Maison de l'Agriculture
271 rue de PECHABOUT 47008 AGEN cedex
mail : gdsa47@gmail.com
tel : 06 32 97 88 70

Département 64



GDSA 64
Chez Mr Dominique AMBROSIO
7 av Montfleury 64110 GELOS
Email : dominique.ambrosio@free.fr
tel : 0683244149 / 0559065279

Département 79



Mail : syndicatlabeille@hotmail.fr

Département 87



A.S.A.D. 87
Association Sanitaire Apicole
Départementale

ASAD
13 rue Auguste Comte
87280 LIMOGES
<http://www.mrsa-limousin.fr/>

ADA Nouvelle Aquitaine



Association de Développement de l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Site de Mont-de-Marsan (40) 05 58 85 45 48	Site de Limoges (87) 05 57 85 40 71
Site de Mignaloux-Beauvoir (86) 05 49 44 74 51	Site de Pau (64) 06 80 01 82 66

Mail : contact@adana-asso.fr

GTV Nouvelle Aquitaine



gtv Nouvelle Aquitaine
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES DE NOUVELLE AQUITAINE

GTV NA
5 rue Moufle 75011 PARIS
Tel : 01 49 29 58 58 Fax : 01 49 29 70 77
Mail : sngtv@sngtv.org Web : www.sngtv.org

**Pour la section apicole FRGDS NA
Christelle et Marie**